



Sentiers de randonnée

Comment signaler un problème ?



Dans le cadre de la compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement", c'est la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre qui gère le réseau de sentiers du territoire, en assurant la veille, l'entretien, le balisage, la signalétique, les travaux ou la promotion des itinéraires.

Vous rencontrez une anomalie sur un sentier (mauvais balisage, obstacle, dégradation...) et vous souhaitez nous le signaler ? Deux possibilités s'offrent à vous :

1. **Scannez le QR-Code ci-contre** pour vous rendre sur la page CONTACT du site internet de la Communauté de Communes. Un formulaire en ligne vous permet de déposer facilement votre signalement.
2. **Ou remplissez le formulaire ci-dessous** et déposez-le dans l'un des lieux suivants : bureaux des offices de tourisme, accueils des mairies ou de la Communauté de Communes.



> Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais, en fonction de l'urgence de la situation.

FICHE REMPLIE PAR :

→ Nom : → CP / Ville :

→ Prénom : → Téléphone :

→ Adresse : → Courriel :

MOTIF DU SIGNALEMENT :

Danger Passerelle Câble Chute d'arbre Balisage Autres

LIEU DU SIGNALEMENT :

Merci de décrire le lieu avec le plus de précisions possibles (itinéraire concerné, coordonnées GPS...)

.....

.....

.....

DESCRIPTION DU SIGNALEMENT :

Merci de décrire le problème rencontré avec le plus de précisions possibles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

